



Facturation du gaz or il devait etre compris dans les charges

Par **steph**, le **05/12/2009** à **20:51**

Bonjour,

Mon agence immobilière me demande de régler 18 mois de consommation de gaz (environ 1000 euros) alors que lors de la signature du bail on m'avait stipuler que c'étais compris dans les charges et là surprise on me demande de regler mes 18 mois de consommation alors que je n'ai soit dis en passant jamais reçu aucune facture du coup je ne pouvais pas savoir!! on t'il le droit de me demander de pays du jour au lendemain, les 18 mois d'un coup et si ce n'est pas stipulé dans le bail dois je payer?

Merci de votre attention.

Par **jeetendra**, le **06/12/2009** à **09:56**

ADIL DU RHONE :

[fluo]LYON[/fluo] du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00, sans interruption.

9, rue Vauban

69006 LYON

Téléphone 04.78.52.84.84

Pour prendre rendez-vous : Tél. 04.78.52.84.84

[fluo]VILLEFRANCHE[/fluo] du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00.

20, rue Claude Bernard

69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Téléphone 04.74.65.61.11

Pour prendre rendez-vous : Tél. 04.74.65.61.11

Bonjour, ce qui vous arrive n'est pas normal du tout, du gaz dans les charges locatives!!!
contactez l'Association Adil le plus proche, ils tiennent des permanences juridiques à
l'attention des locataires en conflit avec leurs bailleurs, ils pourront vous aider, bon dimanche
à vous.